RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du - 6 DEC. 1993
approuvant l'inscription à l'inventaire
des bâtiments n° 50, 51, 1073
parcelle n° 10157
sis sur la commune de Meyrin

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, des bâtiments n° 50, 51, 1073, sis sur la parcelle n° 10157, feuille 9 du cadastre de la commune de Meyrin, inscrits au registre foncier au nom de Monsieur Werner KOBEL;

vu l'importance dans le site de cette ferme de la première moitié du XIXe siècle bâtie à l'emplacement d'un bâtiment plus ancien dont deux dépendances subsistent encore;

attendu que le bâtiment principal, de grand volume, a conservé des ouvertures d'origine encadrées de calcaire et un large avant-toit sur bras de force couvrant un escalier extérieur en bois;

vu la qualité, à l'entrée de la cour, d'un petit pavillon avec toit à coyaux présentant des ouvertures anciennes encadrées de molasse et de calcaire;

attendu qu'en limite de propriété, un appentis, vestige d'une dépendance plus vaste du 18e siècle, abrite une belle porte à linteau en accolade et piédroits chanfreinés;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 20 avril 1990;

vu le préavis de la commune du 21 mars 1991;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 12 février 1992;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et de sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE

Article 1

Les bâtiments n° 50, 51, 1073, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

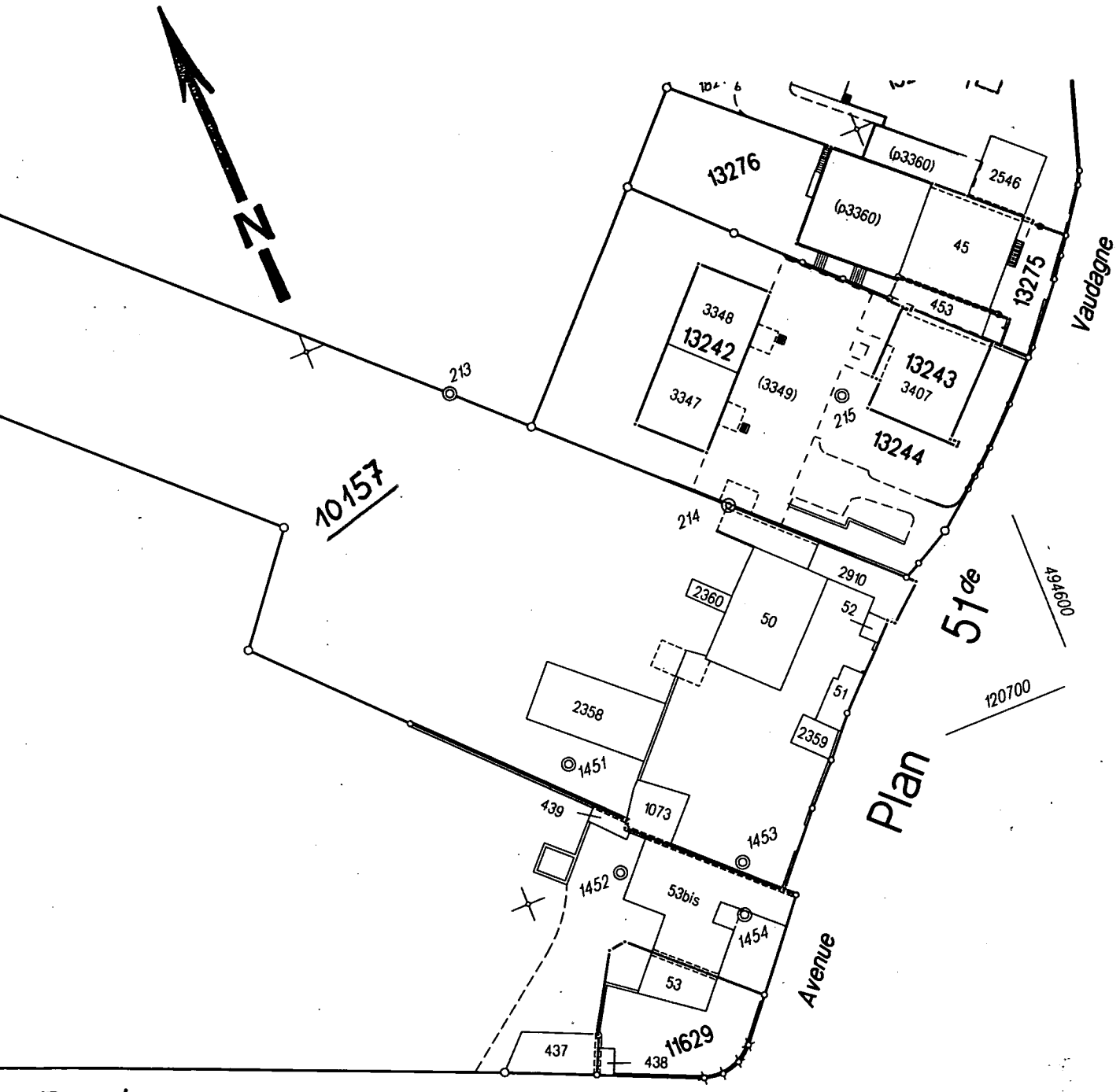
CADASTRE

Extrait du plan cadastral 9

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de MEYRIN

Echelle 1:1000



Route
de Meyrin

CADASTRE GENEVE
13 AOUT 1993